



## Naissance, garde, pension, droit de la paternité ?

Par **kinou31**, le **23/07/2010** à **10:43**

Bonjour,

j'ai 22 ans et futur papa (si ce n'est déjà fait). Je n'ai plus de nouvelles de la mère depuis 2 mois, depuis qu'elle a su que j'avait fait une déclaration de paternité. A ce jour, elle me réclame une pension alimentaire, une participation aux frais qu'elle a réalisés et me menace d'aller en justice.

Pour revenir en arrière, en janvier, mois où nous avons appris sa grossesse, nous avons prévu de nous installer ensemble, c'est ce qui a motivé notre choix pour garder cet enfant. Habitant à 300km d'elle, je me retrouve donc dans un appartement, seul, sans nouvelles d'elle ni de ma fille. Le seul signe de vie que j'ai eu était de sa soeur, un sms pour me dire que j'allais devoir payer. Je suis étudiant et je touche 1000€ par mois...

Elle a changé de numéro, déménagé, ne répond plus aux mails...

Ma seule question est : QUE FAIRE ?

A croire que la paternité s'achète !

QUELS SONT MES DROITS ?

COMMENT CETTE SITUATION PEUT EVOLUER ? QUELLE PEUT ETRE L'ISSUE ?

Par **chris\_idv**, le **23/07/2010** à **20:15**

Bonjour,

2 possibilités:

1) la mère de l'enfant engage une action judiciaire contre vous afin d'obtenir une pension alimentaire en votre qualité de père : comme vous avez reconnu votre paternité la mère obtiendra de votre part le versement d'une pension alimentaire, proportionnelle à vos revenus, MAIS vous serez en droit de demander en retour à exercer votre droit de garde vis à vis de votre enfant.

2) vous souhaitez exercer le droit de garde (partagée) : vous devez pour cela assigner la mère de l'enfant en justice et vous devez pour cela obtenir à minima l'adresse de son domicile afin qu'un huissier de justice soit en mesure de lui délivrer un assignation.

Je ne sais pas si la paternité s'achète ou non par contre je peux vous assurer que dans certains cas elle se paie cher, voir très cher.

Cordialement,